

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - W. BIGNON - G. GUIRAUD - C. PINO

15. Approbation Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2018 M14 Tabarka (Annexes 16 & 17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2018,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2018 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

I – Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2018 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion relatif à l'exercice 2018, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par M. Armand DUPUIS, comptable public, et le Compte Administratif présenté par M. Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-après.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	30 663,80	30 663,80
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	26 937,77	30 720,45
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	26 937,77	30 720,45

SOLDE D'EXECUTION BRUT	3 782,68
-------------------------------	-----------------

RESULTAT REPORTE 2017	-1 163,80
-----------------------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE 2018	2 618,88
---------------------------------	-----------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 618,88
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	2 618,88

II – Affectation du résultat

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement (2 618,88 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) diminué de la quote-part du résultat 2017 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002).

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, il est proposé au Conseil municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe du port de Tabarka :

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	2 618,88 €
--	------------

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

Par conséquent, il vous est proposé :

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe du port de Tabarka tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Approuve le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-dessus.

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe du port de Tabarka tel que présenté ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier**

